

Règlement intérieur temps de travail

Par **Ilaurene**, le **04/04/2019** à **14:59**

Bonjour,

La collectivité territoriale pour laquelle j'exerce a adopté un nouveau règlement de gestion du temps.

Dans l'article sur les heures supplémentaires est inscrit :

Les heures effectuées par les services techniques sur 3 manifestations identifiées seront entièrement payées (ou récupérées).

Quid des autres services travaillant sur ces manifestations?

Y a t-il une rupture d'égalité de traitement?

D'avance merci pour vos retours.